

CONSEIL SYNDICAL du 14 octobre 2021

Procès-verbal

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un le quatorze octobre à onze heure trente, le Conseil syndical, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni.

Selon la délibération 01-04-2020 du 12 octobre 2020 fixant les délégations du Conseil Syndical à la Présidente, l'autorisant de « décider des lieux des réunions du Bureau et du Conseil Syndical ».

Aussi, le Conseil syndical s'est réuni au Centre d'Animation de Lanton pour procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

La Présidente procède à l'appel.

Etaient présent(e)s, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Syndicat Mixte fermé dénommé Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (SYBARVAL) :

Jean-Marie DUCAMIN - Eric COIGNAT - Valérie CHAUVET - Nathalie LE YONDRE - Henry DUBOURDIEU - Jacky LANDOT - Bruno LAFON - Georges BONNET - Marie LARRUE - Damien BELLOC - Gabriel MARLY - Manuel MARTINEZ - Cédric PAIN - Didier BAGNERES - Cyrille DECLERCQ - Blandine SARRAZIN - Emmanuelle TOSTAIN - Thierry FORET - Bruno BUREAU - Patrick ANTIGNY - Paul SCAPPAZZONI - Marie-Hélène Des ESGAULX - Sylvie BANSARD - Patrick DAVET - Isabelle DEVARIEUX - Eric BERNARD - Brigitte GRONDONA (suppléante de Jean-François BOUDIGUE) - Chrystelle JECKEL - François DELUGA.

Etaient représenté(e)s :

Jean-Yves ROSAZZA a donné procuration à Jean-Marie DUCAMIN
Xavier DANNEY a donné procuration à Nathalie Le YONDRE
Patrick BOURSIER a donné procuration à Georges BONNET
Philippe De GONNEVILLE a donné procuration à Marie LARRUE
François MARTIN a donné procuration à Gabriel MARLY
Guilaine TAVARES a donné procuration à Cédric PAIN
Patrice BEUNARD a donné procuration à Paul SCAPPAZZONI
Xavier PARIS a donné procuration à Marie-Hélène Des ESGAULX
Bernard COLLINET a donné procuration à Sylvie BANSARD
Gérard SAGNES a donné procuration à Patrick DAVET
Pascal BERILLON a donné procuration à Isabelle DEVARIEUX
Dominique POULAIN a donné procuration à Eric BERNARD
Angélique TILLEUL a donné procuration à Christelle JECKEL
Karine DESMOULIN a donné procuration à François DELUGA

Etaient absent(e)s /excusé(e)s :

Paul LALANE-MEUNIER - Françoise LAVAUD - Yves FOULON - Geneviève BORDEDEBAT - David DELIGEY - Elisabeth REZER-SANDILLON - Bruno DUMONTIEL

Au regard des statuts du SYBARVAL et de la composition du conseil syndical, le quorum est fixé à 25.

La Présidente constate après avoir fait l'appel que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Eric COIGNAT est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil adopte le procès-verbal du conseil syndical du 18 mars 2021 à l'unanimité.

La Présidente déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour :

1. Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional – Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (2022)
2. Signature du Contrat de Relance pour la Transition Energétique (2022-2026)
3. Engagement du territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME (2022-2025)
4. Convention triennale avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (2022-2024)
5. Renouvellement du contrat à durée déterminé du chargé d'études « observatoire du territoire »

Points pour information :

Elaboration du SCoT : point d'étapes et suite de la démarche

~ ~ ~

Madame Marie LARRUE : « Avant d'aborder les délibérations, nous allons vous présenter le paysage des acteurs de la transition énergétique. Cette demande a été faite par les élus en Bureau, afin d'identifier les différents partenaires du SYBARVAL, ainsi que les aides auxquelles nous pourrions avoir droit pour mener à bien nos actions et plus particulièrement, pour la transition énergétique.

Après les délibérations, nous ferons un point sur l'élaboration du SCoT.

Je laisse la parole à Olivier PARRENS, chargé de mission Plan Climat Air Energie du Territoire au SYBARVAL. »

Paysage des acteurs de la transition énergétique

Monsieur Olivier PARRENS : « Pour commencer, je vous rappelle le contexte. En 2016 et 2017, le SYBARVAL a piloté la convention Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV) qui a permis le financement de 26 projets pour la transition énergétique avec une aide de 1,2 million d'euros.

Par la suite, les trois EPCI ont transféré la compétence Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) au SYBARVAL, ce qui a permis de mettre en place le PCAET. Ce Plan Climat Air Energie a été approuvé fin 2018, pour une durée de mise en œuvre de 6 ans (2024).

En 2019, le SYBARVAL s'est mobilisé pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour un montant global de 1,5 million d'euros.

Les différentes missions du SYBARVAL sont l'animation territoriale autour du Plan Climat, l'appui technique aux communes, l'aide à la sortie des projets liés à la transition énergétique, et la production de connaissance pour faciliter la prise de décision des élus (études).

Les différentes actions du SYBARVAL s'articulent autour des **cinq piliers** du PCAET.

1. Réduire la consommation d'énergie :

- Piloter la plateforme territoriale de rénovation énergétique à destination des ménages, copropriétés et petit tertiaire
 - nos partenaires :
 - la Région Nouvelle Aquitaine qui a mis en place l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
 - la COBAN avec qui nous travaillons pour mettre en place cette plateforme
 - la CDCVE
- Coordonner la démarche Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) (rénovation de l'éclairage public)
 - notre partenaire :
 - le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG)
- Accompagner techniquement les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique ou de construction
 - lien avec les services techniques des communes et intercommunalités
- Mettre à disposition des techniciens des collectivités un document d'information sur la rénovation énergétique des bâtiments public
 - lien avec les services techniques des communes et intercommunalités
- Réaliser le Schéma Directeur Immobilier de 14 communes en partenariat avec TBMaestro
 - lien avec les communes et intercommunalités

- Récolter les données de consommations énergétiques
 - nos partenaires :
 - l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)
 - l'observatoire régional de l'air en Nouvelle-Aquitaine (ATMO)
- Traduire la stratégie plan climat de diminution des consommations d'énergie dans le SCOT

2. Diminuer les gaz à effet de serre ou émission :

- Animer la démarche « Plan de mobilité Collectivités » : passer de l'autosolisme aux modes doux et actifs pour les agents des collectivités
 - lien avec les communes et intercommunalités, et en partenariat avec le PAYS
- Récolter les données territoriales d'émissions de gaz à effet de serre auprès de l'ALEC
- Traduire la stratégie Plan Climat de réduction des gaz à effet de serre

3. Augmenter la production d'énergies renouvelables :

- Proposer des études d'opportunité multi énergies renouvelables
 - lien avec les communes et intercommunalités
- Proposer un service public de conseils sur le solaire aux habitants des 17 communes
 - lien avec les communes, en collaboration avec le Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ) : nous avons mis en place des permanences de conseils gratuits aux particuliers
- Mettre à disposition l'étude du potentiel géothermique du territoire avec des cartographies commune par commune
 - lien avec les communes et intercommunalités
- Récolter les données de production d'énergies renouvelables auprès de l'ALEC
- Etudier le potentiel photovoltaïque des sites pollués/artificialisés
 - notre partenaire :
 - le Conseil Départemental de Gironde
- Récolter les données de production d'énergies renouvelables
 - nos partenaires :
 - l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)
 - l'observatoire régional de l'air en Nouvelle-Aquitaine (ATMO)
- Traduire la stratégie plan climat d'augmentation des énergies renouvelables dans le SCOT

4. Réduire l'émission des polluants atmosphériques :

- Récolter les données d'émission des polluants atmosphériques
 - notre partenaire :
 - l'observatoire régional de l'air en Nouvelle-Aquitaine (ATMO)
- Etudier des scénarii de réduction de ces polluants
 - notre partenaire :
 - l'observatoire régional de l'air en Nouvelle-Aquitaine (ATMO)
- Participer au volet « qualité de l'air » du Contrat Local de Santé porté aujourd'hui par le PAYS

5. Adapter le territoire au changement climatique :

- Etablir le diagnostic des impacts du changement climatique (EIE environnement)
- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les différents documents du SCOT (ressources en eau, biodiversité, risques)
 - nos partenaires :
 - la Région Nouvelle Aquitaine
 - Acclimaterra
 - l'ensemble des acteurs agissant sur le volet adaptation au changement climatique

Le SYBARVAL travaille en partenariat avec chaque acteur de la transition énergétique (ALEC, SDEEG, Département de la Gironde, AcclimaTerra, Région Nouvelle Aquitaine, ADEME, Etat 'DREAL - DDTM') et Europe) afin que les projets soient bien coordonnés et cohérents à l'échelle du territoire. Pour toutes ces missions, l'ADEME accompagne financièrement et techniquement le SYBARVAL.

Les membres du Bureau du syndicat ont donc souhaité avoir une vision plus claire des missions des différents acteurs de la transition énergétique.

Madame Marie LARRUE : « Comme vous pouvez le constater, nous avons de nombreux partenaires. Notre intérêt est de nous entourer d'acteurs qui puissent nous apporter leur aide.

Avez-vous des questions ?

Personne ne demande la parole..., nous allons passer aux délibérations. »

1^{er} point à l'ordre du jour

REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REGIONAL PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE (2022)

Rapporteur : Marie LARRUE

En tant que cheffe de file Energie Climat, la Région Nouvelle-Aquitaine a élaboré un Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE). Celui-ci définit les « modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire » (article L. 222-2 du code de l'environnement) ainsi que les modalités d'animation des réseaux des professionnels et de mobilisation des acteurs locaux.

Le programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » (SARE) a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels. Cette dynamique territoriale a vocation à renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation, en lien étroit avec les collectivités locales. Elle permettra aussi d'accompagner de manière générale le développement d'une offre de qualité, la montée en compétence des professionnels de la rénovation et le développement de pratiques collectives de mobilisation des ménages et des entreprises pour rénover leurs bâtiments.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé pour déployer, sur l'ensemble du territoire régional, à partir du 1er janvier 2022, un réseau de Plateformes de la rénovation énergétique proposant un guichet unique de conseil/accompagnement pour la « rénovation énergétique de l'habitat privé et du petit tertiaire ».

Compétent pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le SYBARVAL coordonne l'engagement du territoire dans la transition énergétique.

Le PCAET, approuvé le 20 décembre 2018, prévoit la réponse à cet AMI à travers sa fiche-action n°4 « Informer et accompagner les particuliers à la rénovation énergétique de leur logement ». A ce titre, le SYBARVAL a sollicité les trois intercommunalités par courrier en date du 25 mars 2021 pour les engager à répondre à cet AMI régional.

La COBAS, le 23 juillet 2021, a décliné la proposition du SYBARVAL, au motif qu'elle avait mis en place le Service Habitat à vocation de guichet unique, avec une intervention ciblée en faveur des publics modestes à travers une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

La réponse à l'AMI de la Région s'est donc construite avec les deux autres intercommunalités, en lien étroit avec les services régionaux. Ainsi, comme cela a été envisagé dès le départ, chaque intercommunalité a établi le format de ce service au public (organisation des permanences, nombre de conseils et d'accompagnement aux particuliers, communication, formation des artisans...).

Le SYBARVAL est chargé de déposer le dossier auprès de la Région. Il recevra les financements (80%) et paiera le prestataire retenu pour l'animation des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE). La COBAN et la CDC du Val de l'Eyre verseront au SYBARVAL les 20% restants à la charge des collectivités, au prorata de leurs objectifs. Une convention financière précisera les modalités de versement des contributions intercommunales.

Ces montants seront inscrits au budget du SYBARVAL.

Il est proposé :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention de subvention relative au soutien régional aux plateformes de la rénovation énergétique 2022, annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la future convention de partenariat, fixant les modalités financières entre le SYBARVAL, la COBAN et la CDC du Val de l'Eyre, annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cet appel à manifestation d'intérêt et à engager les frais afférents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} point à l'ordre du jour**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
DU TERRITOIRE DU PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE 2021-2026**

Rapporteur : Marie LARRUE

Par courrier du 4 décembre 2020, l'Etat a proposé aux 3 intercommunalités du Pays BARVAL (COBAS, COBAN, Communauté de Communes du Val de l'Eyre) l'élaboration d'un nouveau contrat appelé le « Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE), auquel elles ont répondu favorablement.

La procédure de contractualisation a ainsi été lancée officiellement par l'Etat le 5 février 2021, à l'échelle du territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires. Il porte l'ambition de simplifier et unifier les dispositifs financiers existants de l'Etat destinés aux collectivités, visant ainsi une meilleure lisibilité et efficacité de son action. Il permet également de territorialiser le plan de relance.

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie, en articulation et complémentarité avec les autres dispositifs contractuels, le CRTE définit un cadre de partenariat, et ses modalités de mise en œuvre, pour réussir les transitions nécessaires à la dynamique du territoire du bassin d'Arcachon et du val de l'Eyre, autour d'actions concrètes portées par les communes et structures intercommunales du territoire.

Elaboré collectivement avec les communes, les intercommunalités, le SYBARVAL et le SIBA, le CRTE repose sur 3 grandes orientations stratégiques :

- Orientation 1 : transitions écologiques et énergétique
- Orientation 2 : cohésion sociale, territoriale et résilience sanitaire
- Orientation 3 : développement économique durable.

Le contrat est pluriannuel (6 ans) et évolutif. Le programme d'actions permettant de décliner ces orientations est annexé au contrat, et fera l'objet d'une actualisation annuelle. La coordination et l'animation technique du CRTE sont assurées par les services du Pays BARVAL, en lien avec les différents signataires du territoire.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de contrat de relance et de transition écologique annexé ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à sa signature avec l'Etat ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à engager le SYBARVAL dans le suivi et la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} point à l'ordre du jour

ENGAGEMENT DU TERRITOIRE DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE DANS UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL AVEC L'ADEME

Rapporteur : Patrick DAVET

Le SYBARVAL s'est doté d'un Plan climat air énergie territorial en 2018 pour engager la transition énergétique du territoire.

Cette dynamique repose sur la baisse des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de cette ambition et l'atteinte des objectifs, le SYBARVAL souhaite concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) un Contrat d'Objectif Territorial (COT).

Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux territoires engagés dans la transition énergétique. Le SYBARVAL et les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres possèdent les compétences pour engager des politiques inscrites dans la transition énergétique (climat air énergie) et l'économie circulaire.

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet :

- d'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe et ainsi identifier les référents et animateurs de la démarche ;
- de faire appel aux compétences complémentaires nécessaires ;
- de faire l'état des lieux de la performance des politiques Énergie climat et Économie circulaire des intercommunalités (à travers les audits Cit'ergie et Économie Circulaire) mises en place ;
- de compléter les diagnostics territoriaux si nécessaire ;
- de bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre des politiques structurantes déjà engagées de chaque EPCI.

La seconde phase, de 3 ans renouvelables, permet de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels de l'ADEME (Cit'ergie et Économie Circulaire) mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

A ce titre, le SYBARVAL, en lien avec les intercommunalités membres, s'engage sur des objectifs principalement basés sur :

- une progression du score relatif au référentiel Cit'ergie (par rapport à l'audit réalisé en phase 1), représentant le progrès de chaque EPCI en matière de transition énergétique ;
- une progression du score relatif au référentiel du label Économie circulaire (par rapport à l'audit réalisé en phase 1), représentant le progrès de chaque EPCI en matière de prévention et de valorisation des déchets et d'économie circulaire (qui augmente l'efficacité de l'utilisation des ressources et diminue l'impact sur l'environnement).

En retour, l'ADEME accordera au SYBARVAL une enveloppe de 350 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € en phase 1 et aide additionnelle variable de 275 000 € en phase 2), qui permettra principalement de financer les moyens humains et les expertises nécessaires à la coordination et la mise en œuvre du plan d'actions avec chaque intercommunalité.

Au regard de ces éléments, la convention pourra être amendée pour la phase 2 (2023-2025).

Ce contrat représente une opportunité d'accélérer la transition énergétique du territoire, en cohérence avec le Plan climat air énergie territorial adopté en décembre 2018. Il permet aussi d'amplifier et de valoriser les actions déjà engagées par les EPCI. Enfin, il vise à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Il est proposé de :

- **VALIDER** l'engagement du SYBARVAL, en lien avec chaque intercommunalité, dans cette démarche de Contrat d'Objectifs Territorial ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention relative au Contrat d'objectif territorial, et tous documents afférents sur ce sujet sur la durée du mandat.
- **AUTORISER** Madame la Présidente à mettre en œuvre les termes du Contrat d'objectif territorial.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} point à l'ordre du jour

**CONVENTION TRIENNALE 2022-2024
AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT
POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU SYBARVAL ET DE SES COMMUNES MEMBRES**

Rapporteur : Emmanuelle TOSTAIN

En 2015-2016, le SYBARVAL en tant que lauréat de l'appel à projets Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV), a conventionné avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) pour accompagner le SYBARVAL dans la mise en œuvre des dispositions prévues par le SCoT en matière d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables.

Compétent pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le SYBARVAL a prolongé son partenariat avec l'ALEC en 2017 et 2018 pour consolider le diagnostic énergétique du territoire et bénéficier de l'expertise de l'ALEC pour la rédaction de la stratégie et du programme d'actions du PCAET en vue de son adoption le 20 décembre 2018.

Pour la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie, le conseil syndical a décidé de signer des conventions triennales avec l'ALEC pour assoir le partenariat et renforcer le soutien aux projets locaux, notamment ceux des communes.

Il est proposé de renouveler la convention triennale autour des points forts suivants :

- mise à jour annuelle du bilan énergétique du territoire,
- études d'opportunités sur la rénovation énergétique auprès des porteurs de projet publics et privés,
- accompagnement au développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, géothermie),
- animation des réseaux d'acteurs du territoire et du Département.

Ces missions d'intérêt général sont cofinancées par les membres fondateurs de l'ALEC (Bordeaux Métropole, Département de la Gironde et Région Nouvelle Aquitaine) et l'ADEME. Le SYBARVAL décide d'y contribuer avec une participation annuelle de 10 000€.

Une annexe technique précisant la liste des interventions de l'ALEC sera rédigée chaque année. La subvention pourra ainsi évoluer, à la hausse ou à la baisse, si les besoins du territoire venaient à évoluer, et après accord entre les deux parties.

Ces montants seront inscrits au budget du SYBARVAL.

Il est proposé :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention triennale de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour les années 2022-2024, annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} point à l'ordre du jour

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU CHARGE D'ETUDES SIG

Rapporteur : Emmanuelle TOSTAIN

Par délibération en date du 12 décembre 2011, le Conseil Syndical a décidé de créer le poste de chargé d'études SIG et autorisé, en cas de procédure infructueuse, le recrutement d'un agent non titulaire.

L'appel à candidatures effectué sur Emploi Territorial le 31 août 2018 sous le numéro 03318087371 n'ayant pas permis de recueillir des candidatures statutaires correspondant au profil du poste, Monsieur Nicolas DUROU a été recruté en qualité d'agent non titulaire pour une période de trois ans.

Conformément à la loi statutaire 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 3-3-2, ce type de contrat peut être conclu pour 3 ans et être renouvelé par reconduction expresse pour trois ans supplémentaires, sa durée ne pouvant excéder six ans.

Compte tenu des besoins du service pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, je vous propose aujourd'hui de reconduire le contrat de Monsieur Nicolas DUROU pour une durée de 36 mois, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et ce, en application de la délibération du Conseil Syndical en date du 12 décembre 2011 portant création de ce poste.

La déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion a été effectuée le 12 octobre 2021.

La rémunération mensuelle de Monsieur Nicolas DUROU sera basée sur l'indice brut 525, majoré 450, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé :

- **D'AUTORISER** le renouvellement du contrat de Monsieur Nicolas DUROU pour 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **D'AUTORISER** la rémunération mensuelle de Monsieur Nicolas DUROU à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer le contrat de prolongation et tous documents relatifs à ce contrat

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Elaboration du SCoT : point d'étapes et suite de la démarche

Monsieur Anthony DOUET : « Nous faisons un point d'étape sur la démarche d'élaboration du SCoT et l'avancement de la rédaction du projet. Les travaux sont menés au sein du Bureau, puis un travail technique sera fait avec chacune des communes et des intercommunalités.

Quelques points sur le cadre fixé lors du Bureau du 16 septembre, sur l'élaboration à la fois du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) :

- le Bureau du 16 septembre a validé les enjeux et objectifs du PADD, qui est le projet politique du SCoT, le document central,
- la rédaction du PADD est en cours et le document fera l'objet d'échanges avec les communes et intercommunalités, sachant que le Bureau du 25 novembre fera le point sur les remarques des 17 communes et 3 intercommunalités, pour finaliser le document,
- un temps d'échanges est prévu avec la Préfecture en fin d'année pour finaliser le PADD. Nous en avons déjà eu un début octobre, un deuxième aura lieu en décembre,
- la validation règlementaire du PADD pourrait être organisée au cours du 1er trimestre 2022 : réunions des Personnes Publiques Associées (PPA), réunions publiques et débat en conseil syndical.

Sans attendre le mois de mars 2022, les élus du Bureau ont souhaité travailler sur le DOO, qui est le troisième document constitutif du SCoT : il liste des règles qui vont s'appliquer aux PLU et autres documents stratégiques de niveau intercommunal ou communal.

Le Bureau de ce matin a fixé la méthode, le calendrier et les modalités de concertation pour l'élaboration de ce document.

Si je synthétise ce qui a été décidé ce matin : dès le mois de novembre, nous allons travailler en Bureau sur les différents sujets constitutifs du SCoT, puis, nous travaillerons avec les communes sur les cartographies et sur la déclinaison locale des règles.

Dans un deuxième temps, nous allons travailler avec les partenaires institutionnels, thématique par thématique : l'Etat, la Région, le Département, le Parc Naturel Marin, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, les Chambres consulaires, ... Des partenaires privilégiés avec lesquels nous allons travailler sur la rédaction de ces règles, sous forme de prescriptions, mais également de recommandations lorsque nous parlerons de méthodes ou d'actions qui ne relèvent pas des missions du SYBARVAL ou du document d'urbanisme.

La troisième étape consiste en la validation par le Bureau, du document final qui sera proposé à la concertation.

Le point important qui a été acté ce matin, sur la concertation, c'est d'abord d'associer l'ensemble des élus communaux à ce travail, et aux temps de concertation qui seront organisés début 2022, mais également d'aller au-delà, vers la population, la société civile, au travers notamment du Conseil de Développement (CODEV) qui a été installé récemment, et qui permet de réunir, à la fois les représentants de la société civile, mais aussi du collège des habitants, pour recueillir leurs avis sur le projet de territoire que nous allons construire ensemble.

L'objectif final étant d'approuver le SCoT le plus rapidement possible, nous aurons un rythme de réunion très soutenu, puisque nous sommes sur un Bureau syndical tous les quinze jours, entrecoupé de réunions techniques, réunions de concertation, et de négociation, notamment quand nous verrons les services de l'Etat.

L'esprit est de travailler au plus près des communes. Nous avons la chance d'en avoir que dix-sept, ce qui nous permettra de nous déplacer dans chacune d'entre elle, et de travailler au plus près à la déclinaison des enjeux du SCoT. »

Aucune intervention.



La Présidente remercie les personnes présentes et comme plus aucun conseiller ne demande la parole, elle déclare la séance terminée.

Fin de réunion.